

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 11 juillet 2016, à 19:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Étaient absents :

Madame la conseillère	Nathalie Pelletier
Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.07.172
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.07.173
OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU
CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant dans la construction de son futur centre communautaire incluant la rénovation du chalet des patineurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confier la réalisation des plans d'architecture à une firme d'architectes ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme d'architectes, Architecture Daniel Dumont, de lui soumettre une proposition de prix pour tous les services professionnels requis en architecture pour le projet de construction du futur centre communautaire ;

ATTENDU QUE ce type de mandat, pour un projet de cette ampleur, représente normalement des honoraires qui varient entre 50 000 \$ et 60 000 \$;

ATTENDU la proposition et son prix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie octroie le contrat de services professionnels, à la firme Architecture Daniel Dumont, tels que décrits dans sa soumission datée du 11 juillet 2016, pour un coût total forfaitaire de 21 700 \$, plus les taxes applicables. La Municipalité se réserve toutefois le droit de produire un contrat en bonne et due forme. Les sommes seront prélevées à même le surplus accumulé non affecté en attendant l'emprunt.

16.07.174

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT
POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant dans la construction de son futur centre communautaire incluant la rénovation du chalet des patineurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confier la réalisation des plans et devis d'ingénierie mécanique et d'électricité à une firme d'ingénieurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme LGT de Rimouski de lui soumettre une proposition de prix pour tous les services professionnels requis en termes d'ingénierie mécanique et d'électricité pour la construction du futur centre communautaire ;

ATTENDU QUE ce type de mandat, pour un projet de cette ampleur, représente normalement des honoraires qui varient entre 35 000 \$ et 40 000 \$;

ATTENDU la proposition et son prix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan octroie le contrat de services professionnels requis en termes d'ingénierie mécanique et d'électricité pour le futur centre communautaire, à la firme LGT, tel que décrit dans sa soumission datée du 21 juillet 2016, pour un coût total forfaitaire de 21 700 \$, plus les taxes applicables. La Municipalité se réserve toutefois le droit de produire un contrat en bonne et due forme. Les sommes seront prélevées à même le surplus accumulé non affecté en attendant l'emprunt.

16.07.175

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE CIVILE ET DE STRUCTURE POUR LA
CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant dans la construction de son futur centre communautaire incluant la rénovation du chalet des patineurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confier la réalisation des plans et devis d'ingénierie civile et de structure à une firme d'ingénieurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme Actuel Conseil inc. de lui soumettre une proposition de prix pour tous les services professionnels d'ingénierie civile et de structure requis pour le projet de construction du futur centre communautaire ;

ATTENDU QUE ce type de mandat, pour un projet de cette ampleur, représente normalement des honoraires qui varient entre 35 000 \$ et 40 000 \$;

ATTENDU la proposition et son prix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie civile et de structure du futur centre communautaire, à la firme Actuel-Conseil inc., tel que décrit dans sa soumission datée du 11 juillet 2016, pour un coût total forfaitaire de 21 700 \$, plus les taxes applicables. La Municipalité se réserve toutefois le droit de produire un contrat en bonne et due forme.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à ce point.

16.07.176

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 19 h 30.

16.07.177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Céline D'Auteuil et acceptée à l'unanimité des conseillers à 19 h 30.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier